

L'EDITO

N° 9

Avril 2011

Notre cahier de revendications pour 2012.

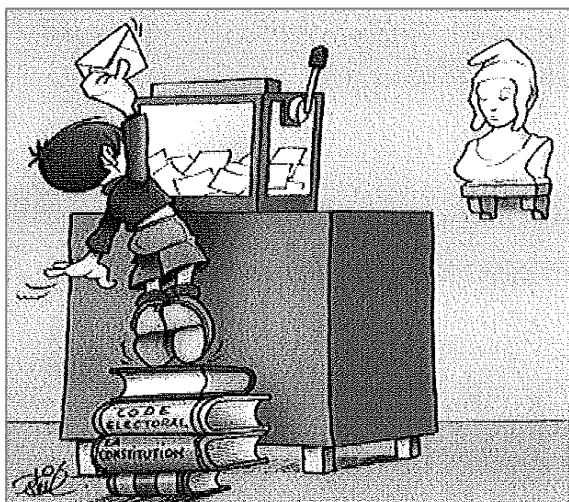
➤ Pour nous, retraités et préretraités :

- Un montant minimum des pensions de retraite porté au niveau du SMIC,
- Un retour à l'indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires moyens (depuis le calcul sur l'inflation perte de 20 % entre 1993 et 2010) et une revalorisation immédiate de 300 euros pour tous au titre du rattrapage,
- Le retour des revalorisations des pensions au 1^{er} janvier de chaque année et non plus au 1^{er} avril,
- La pension de réversion au taux de 75 % de la retraite initiale du conjoint décédé,
- Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale,

• Etc...

➤ Et pour l'ensemble de la population :

- Le retour du pouvoir de décision au peuple par ses élus,
- L'abrogation de la loi Bachelot « Hôpital – Santé – Patients – Territoire »,
- La renationalisation de la Poste, de GDF,
- L'arrêt des privatisations d'EDF, de la SNCF,
- Et, naturellement, le retour à la retraite à 60 ans, avec 37,5 ans de cotisation, et un calcul des pensions sur les 10 meilleures années,
- Un budget national qui privilégie l'école et la recherche et non les dépenses militaires...,
- Une politique du logement répondant aux besoins de toute la population,
- De vrais Services Publics de qualité, dans tous les domaines, y compris la police de proximité,
- Etc...



En conclusion : nous voulons un candidat qui ne calque pas son programme sur les exigences du Medef et d'une minorité de nantis mais au contraire prenne en compte les aspirations légitimes de ceux qui font (et qui ont fait), par leur travail, la richesse de ceux qui les exploitent !

Quel est celui des candidats à l'élection présidentielle qui s'engagera à le prendre en compte ?

Châteaubriant

Il y a 70 ans, le 22 octobre 1941, 27 résistants étaient fusillés à Châteaubriant. Parmi eux, avec Guy Môquet, des dirigeants de notre Fédération, Jean Poulmarc'h, Victor Renelle. Notre camarade René Perrouault, lui, le sera quelques semaines plus tard. C'est parce qu'ils étaient des militants, adhérents de la CGT ou du Parti Communiste, que ces hommes ont été assassinés. Ils se battaient pour leurs idéaux de justice sociale, de paix, de liberté. Tous les ans, à la date anniversaire, leur mémoire est honorée lors de cérémonies sur les lieux mêmes de leur martyre. L'Amicale de Châteaubriant, dont notre Fédération est un des membres fondateurs, tient à donner **une signification particulière à la commémoration de cette année et invite tous les camarades de toutes les régions à y participer nombreux, le dimanche 23 octobre**. Cette journée-mémoire pourrait être l'occasion d'une sortie annuelle de sections de retraités : une évocation historique fera suite à la cérémonie proprement dite. Des documents avec toutes les informations vont être envoyés à tous les syndicats de la FNIC.

Sommaire

1. L'édito.
2. La sécurité : un droit élémentaire pour chaque citoyen.
3. Accord Retraite complémentaire...
3. L'histoire du 1^{er} mai.
4. Le point Orga et la vie de la section pétrochimique de Berre.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036 - Fax. 0148188035
<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : fnic@cgt.fr
ISSN : 2112-2776

La Sécurité... un droit élémentaire pour chaque citoyen !



Le 29 mars dernier, l'UCR organisait un débat sur le droit à la sécurité, avec la participation de camarades de l'UFR Police. Cette initiative était une première, ce fut un succès, avec une forte participation de notre UFR Chimie.

L'insécurité recouvre plusieurs aspects, qui vont des insultes aux drames, en passant par des provocations, des dégradations avec occupation intempestive d'entrées d'immeubles, des graffitis, des bruits avec circulation de motos, scooters et autres, occasionnant des gênes et des troubles extrêmes pour les locataires y compris sur le plan de la santé : insomnies, dépressions, etc...

Très souvent, il s'agit d'un phénomène de groupes, agissant à différents niveaux, d'un immeuble, d'une cité, d'une commune, entraînant des actes allant de la délinquance légère à des actes plus graves : incendies, destructions de voitures, vols, trafics de voiture, cambriolages avec effraction, trafics de drogues, etc...

Le droit à la sécurité a autant d'importance que les autres droits : on ne peut concevoir que certains aient une vie sécurisée et d'autres pas. Qu'on vive en milieu rural ou en milieu urbain, on ne peut pas accepter la violence vis-à-vis des citoyens parce que c'est leur prendre leur liberté. Malgré le nombre très important de policiers (toutes origines confondues), notre pays est celui dans lequel les gens se sentent le moins en sécurité !

La multiplication de tous les outils «sécuritaires» : (caméras, polices municipales...) est le signe du désengagement de l'Etat : la sécurité des citoyens a un coût qui doit être assumé par l'ensemble des citoyens.

Seul le Service Public peut assurer la sécurité des citoyens : pour la CGT-Police, il faut un service unique, avec des personnels bien formés, au service des citoyens et non du pouvoir. Il doit être visible, proche des populations : police de quartier, présente, dissuasive, y compris dans les transports.

A la CGT, nous œuvrons pour rassembler dans la lutte sociale, collective, responsable et déterminée, tous ceux qui refusent la fatalité et qui veulent agir pour une société plus juste.

● Le 28 avril journée d'actions contre la pénibilité, prévention, réparation

Notre Fédération et la CGT toute entière, ont décidé d'organiser une grande journée d'actions : débrayages, rassemblements, manifestations, feront du 28 avril une grande journée de mobilisations pour la prévention et la reconnaissance de la pénibilité, pour un droit à la retraite en bonne santé. Ensemble, salariés actifs et retraités, mobilisons-nous le 28 avril !

● Vie Nouvelle a 30 ans !

Tous les lecteurs de notre magazine le disent plaisant, facile à lire, distrayant. Mais il apporte aussi réflexion et arguments sur les revendications spécifiques des retraités, par ses pages actualité et vie syndicale. Il permet l'évasion et la découverte de loisirs dans sa partie magazine. Proposons l'abonnement à nos amis, nos voisins ! Tous les adhérents de notre Fédération ne sont pas abonnés : pourquoi ne pas profiter de son anniversaire pour le leur faire connaître ?
Renseignements : 01 48 18 84 30
ou vienouvelle@ucr.cgt.fr

● Tous ensemble, jeunes et seniors !

Le Secrétariat de l'UFR a rencontré le Collectif Jeunes pour un échange de vues sur la convergence des luttes entre jeunes et anciens, le passage de témoin, la transmission d'expérience. Les jeunes ont été informés de la date de la prochaine conférence de l'UFR, en mai 2012, et invités à y participer. Ils ont confirmé à l'UFR la tenue d'un stage Jeunes, à Courcelle, du 20 au 24 juin, destiné à tous les jeunes adhérents de la FNIC-CGT : qu'on se le dise !

Accord Retraite Complémentaire : Pourquoi la CGT a refusé de signer l'accord du 18 mars 2011 ?

Tout d'abord la CGT a refusé d'apporter sa caution à un texte qui valide la réforme des retraites combattue avec force en 2010 avec, en particulier, l'alignement sur le régime de base concernant le report des bornes d'âge donnant droit à une retraite entière.

- **2,11 % d'augmentation pour le régime ARRCO** : le compte n'y est pas et chacun peut le constater tous les jours en faisant ses courses, en subissant les augmentations et les taxes diverses qui dégradent notre pouvoir d'achat.
- **0,41 % d'augmentation pour le régime AGIRC** : c'est une situation inacceptable pour les cadres et assimilés, et derrière ce faible montant se profile une fusion des deux régimes, AGIRC et ARRCO (A noter que ces revalorisations ne sont pas entrées en vigueur le 1^{er} avril mais n'interviendront qu'en juillet avec effet rétroactif de 3 mois...)
- **L'accord ne prévoit pas de ressources supplémentaires** pour les 2 régimes alors que le nombre des retraités ne fait qu'augmenter : le Medef s'y est opposé. A noter qu'une fois les réserves épuisées, les caisses iront droit dans le mur du fait de l'impossibilité de financer les droits, dans laquelle elles vont se trouver.
- **Cet accord valide de nouvelles baisses des taux** de remplacement puisqu'il prévoit de faire évoluer la valeur du point en fonction de l'évolution du salaire moyen ARRCO -

AGIRC de l'année de référence, mais **moins 1,5 %** (ce qui revient à l'aligner sur les indices de l'inflation hors tabac).

- **Il est prévu de verser les allocations mensuellement** (comme pour le régime général) au plus tard pour 2014. Cette mesure, qui pourrait paraître intéressante, aura pour effet de supprimer l'avantage pour le retraité de disposer au 1^{er} jour de chaque trimestre de 3 mois de ressources, bien utiles pour répondre à un problème particulier, par exemple des frais dentaires qui pourront être remboursés ultérieurement. A noter que les organisations syndicales (ouvrières et patronales) se réuniront en 2015 pour examiner l'évolution des 5 points conditionnés à cet accord et en particulier celui-ci : constater si la réalité économique est au moins conforme au scénario central (taux de chômage baissé à 7 % et productivité du travail augmentée de 1,5 %) qui a été retenu dans le cadre de la conclusion de cet accord. Dans le cas contraire il faudra tirer les éventuelles conséquences en matière de ressources des régimes ARRCO - AGIRC. Les retraités auront donc cette épée de Damoclès au-dessus de leur retraite sans savoir si les mesures de cet accord ne seront pas encore revues à la baisse en 2015 et même peut être avant.

En conclusion, la CGT juge cet accord particulièrement dangereux pour les retraités actuels et futurs. C'est la raison pour laquelle elle avait envisagé d'exercer son droit d'opposition mais cela n'a pas été possible du fait que FO, la CFDT et la CFTC ont signé cet accord. En effet, il faut que la demande émane de trois syndicats pour être recevable et CGT + CGC ne suffisent donc pas. Rien n'obligeait des organisations syndicales de salariés, à égalité avec les représentants des patrons et qui assurent le pilotage des régimes, à signer cet accord...

L'histoire du 1^{er} mai

C'est à Chicago en 1886 que les travailleurs américains font du premier mai un jour de revendications pour une journée de travail de 8 heures. Ils choisissent cette date car de nombreuses entreprises américaines y entament leur année comptable et que les contrats ont leur terme ce jour-là. Cette première manifestation des grévistes est violemment réprimée par la police. Le bilan des victimes sera de 6 morts et une cinquantaine de blessés.

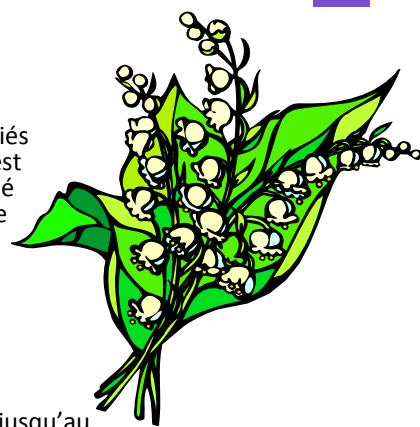
Le 20 juin 1889, le congrès de la deuxième internationale socialiste, réuni à Paris pour le centenaire de la révolution française, décide, en mémoire du mouvement de Chicago, de faire du premier mai une journée de luttes à travers le monde avec pour objectif la journée de huit heures.

En France, les premiers mai vont battre au rythme de la vie sociale. Et des premiers martyrs de Fourmies (cité ouvrière du nord) où les militaires ouvrent le feu : on relèvera 10 morts et plusieurs dizaines de blessés. Parmi les morts, Maria Blondeau, une tisseuse de 18 ans qui tenait dans ses mains un bouquet d'égantime que lui avait offert, selon la tradition de l'époque, son fiancé. C'est en son souvenir que les manifestants ont alors arboré une églantine à la boutonnière. Cette fleur sera remplacée à partir de 1936 par le brin de muguet. C'est en 1947 que le premier mai devient de droit un jour férié chômé

et payé pour tous les salariés sans condition mais il n'est pas officiellement désigné comme Fête du Travail. Ce sera fait le 29 avril 1948.

Du premier mai unitaire et enthousiaste de 1936 où la journée internationale de luttes des travailleurs devient Fête du Travail, de la Libération à Mai 68 et jusqu'au premier mai 2002 au lendemain des élections présidentielles, le monde du travail va fortement se faire entendre pour faire reculer l'intolérance, le racisme et la xénophobie et porter les exigences de justice sociale et de liberté.

Plus que centenaire, la journée internationale de luttes des travailleurs porte aujourd'hui comme hier et portera encore pour longtemps les revendications, les espoirs et, pourquoi pas, l'utopie de toutes celles et de tous ceux qui, souvent dans la souffrance, essaient de vivre de leur travail.



L'agenda

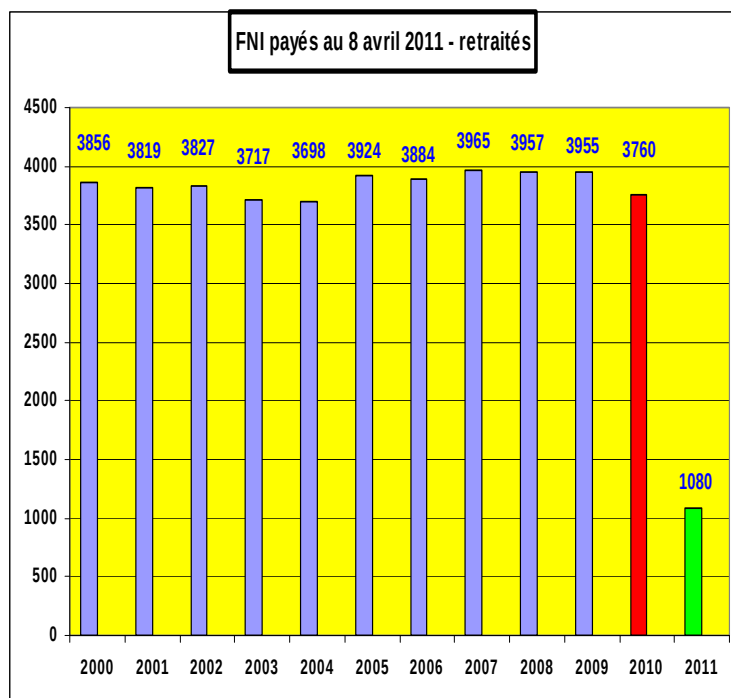
- 28 avril : journée de mobilisations pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité au travail.
- 1^{er} mai : manifestations unitaires CGT – CFDT – FSU – Solidaires – UNSA.
- 15 mai : cérémonie du Souvenir à la Mémoire des Anciens internés, déportés, fusillés du camp de Voves, à 9 h 30 place du Marché.
- 28 mai : Montée au Mur des Fédérés (Commune de Paris)

Les FNI comme les timbres ne parviennent à la Fédération que trop lentement : c'est le cas pour l'année 2010 puisqu'il reste encore près de 200 FNI à recevoir pour atteindre le chiffre de 2009, alors que nous sommes déjà à la fin du 1^{er} trimestre 2011.

C'est aussi le cas pour l'année 2011 : si l'on compare le chiffre à celui de l'an passé, à date équivalente, on constate un ralentissement des versements.

N'oublions pas que le paiement des cotisations représente une part essentielle du budget de fonctionnement de la Fédération !

Il est donc indispensable que chaque trésorier, chaque section, s'attache à payer FNI et timbres dès le début de chaque année.



La vie des sections

• Section retraités de la compagnie pétrochimique de Berre.

Notre section de retraités a été créée en 2005, lors du congrès du syndicat du Complexe Pétrochimique de Berre. Auparavant, l'organisation des retraités Shell Berre était indépendante du syndicat des actifs.

Nous avons aujourd'hui 43 adhérents retraités, les préretraités étant comptabilisés avec les actifs. En 2010 nous avons déploré trois décès mais avons réalisé 2 adhésions. Nous avons tenu notre assemblée de remise des cartes le 27 janvier dernier, avec la participation d'une quinzaine de camarades.

Nous nous réunissons en moyenne une fois toutes les six semaines. Chaque adhérent retraité et préretraité est abonné à Vie Nouvelle par la section.

Au niveau de nos réunions de section, nous avons une participation en moyenne d'une quinzaine de camarades et nous invitons un actif (secrétaire ou membre du bureau du syndicat) à venir y participer, ce qui nous permet d'avoir des infos sur le complexe, infos économiques, sociales, sur la sécurité...

Il est vrai que nous avons des difficultés pour rassembler nos syndiqués du fait de l'éloignement des copains, résidant dans tout le département des Bouches-du-Rhône, voire encore plus éloignés... Cela est un handicap pour mener des actions (distribution de tracts, pétitions...).

Durant les mobilisations sur les retraites, en 2010, nous avons eu une très bonne participation de la section au niveau des nombreuses manif sur Marseille et des camarades résidant à proximité de Berre ont participé aux distributions de tracts avec les actifs sur les marchés, à la gare SNCF.

Nous avons également participé aux actions de blocage du dépôt pétrolier du complexe.

Deux camarades de notre section sont élus à la Commission exécutive du syndicat, ce qui nous permet d'avoir des infos sur les problèmes que rencontrent les actifs et également de les sensibiliser aux différents problèmes que nous rencontrons en tant que retraités.

Sur la continuité syndicale, dès qu'un actif part à la retraite, il est permuté au niveau de notre section et un Passeport pour la Retraite lui est remis par le syndicat au moment du départ. Cela nous a permis de ne pas perdre de syndiqués sur ces dernières années.